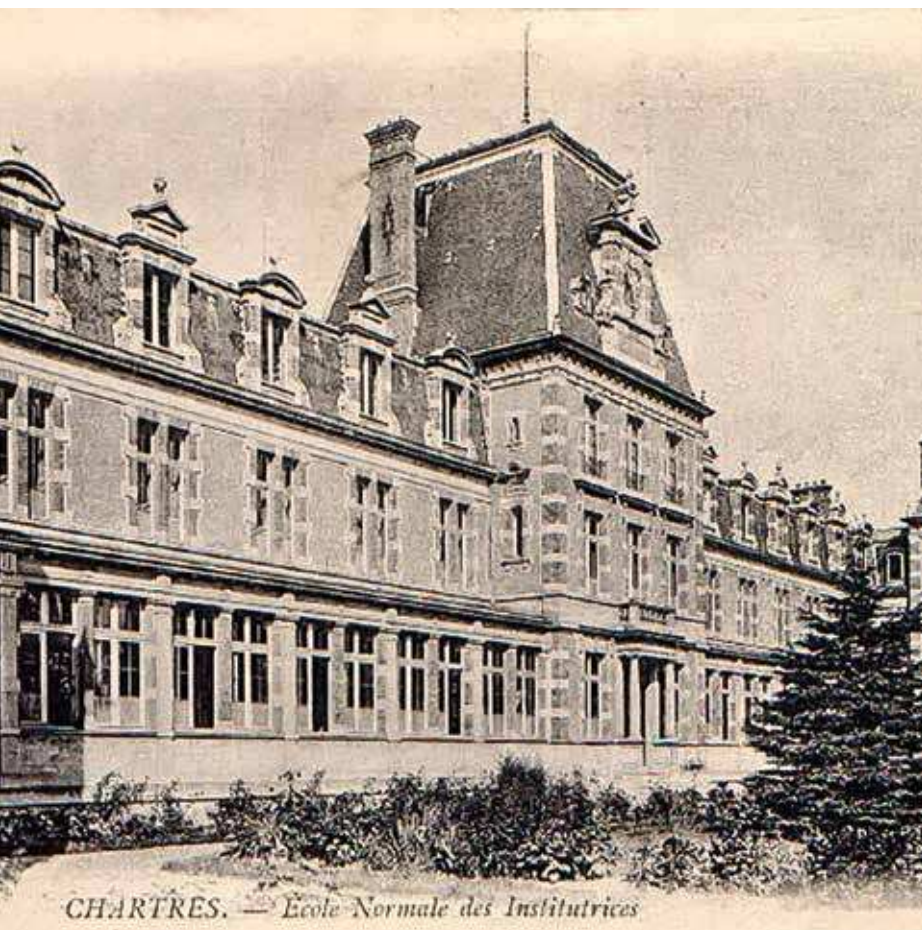


Bâtiments publics

1. L'école de la République à Chartres

Après l'envoi aux préfets, en 1876, de modèles de construction standardisant les bâtiments scolaires, dix années suffirent pour construire ou rénover l'école de la République. Qu'en fut-il à Chartres ?



Ecole normale primaire, rue d'Illiers (Brandon, 1930).



1880

En 1880, la revue *L'architecture communale* propose des modèles de « maisons d'école » : école de hameau, mixte, de filles, de garçons, groupe scolaire, professionnelle, salle d'asile (future maternelle), école normale primaire d'instituteurs et d'institutrices. Le 17 juin, un arrêté précise la manière dont ces bâtiments devront être construits et aménagés.

1881

La loi du 16 juin 1881 rend obligatoire l'obtention de la capacité de l'enseignement primaire pour exercer dans une école publique, et proclame la gratuité absolue de l'enseignement

primaire public. Le 2 août, le Parlement augmente de 12 millions le fonds de dotation de la Caisse des lycées, collèges et écoles primaires. Le 10 octobre, à Paris, une exposition présente des projets inspirés du rationalisme architectural : devise républicaine au fronton du bâtiment ; édifice et dépendances sans aucune spécificité régionale, excepté pour les matériaux d'origine locale.

1882

La loi du 28 mai 1882 sur l'enseignement primaire définit de nouveaux programmes obligatoires ; celle du 6 juillet régit la construction des nouvelles écoles. L'installation, l'acqui-

sition, l'appropriation, la construction des locaux scolaires et l'acquisition de leur mobilier par la commune bénéficient de subventions et de taux avantageux de l'Etat.

30 000 écoles en 7 ans

C'est ainsi que 30 000 maisons d'école sont construites ou rénovées entre le 1^{er} juin 1878 et le 20 juin 1885 : le Parlement réduit légèrement les crédits mais poursuit les constructions. Vers 1920-1930, l'architecture scolaire se diversifie sous l'influence de deux courants esthétiques : mode régionaliste européenne, cubisme et arts décoratifs.